

# **FORMATION MUSICALE - 2018/2019**

## **Fonctionnement du I° Cycle (à partir de 8 ans)**

Tenant compte des remarques et suggestions que nous font régulièrement les familles, de l'évolution de la société, des priorités et des disponibilités des enfants, et nous inspirant du système scolaire et des projets d'établissements d'autres écoles de musique, nous avons mis en place depuis quelques années le fonctionnement suivant pour la Formation Musicale :

### **1) Plus de redoublement en cours de cycle**

Partant du principe des cycles, nous ne faisons redoubler aucun élève au courant du I° Cycle (4 années). Toutefois, si un parent estime son enfant en trop grande difficulté, il peut demander qu'il refasse son année. De même, il peut y avoir une demande expresse de la part du professeur, ce qui motivera un entretien préalable avec la famille. Le choix de la famille sera respecté.

### **2) Diminution du temps de cours et aménagement d'un temps d'accompagnement**

Le temps effectif du cours est ramené à une heure, à laquelle s'ajoute une demi-heure d'atelier (accompagnement personnalisé) pour les élèves qui rencontrent une difficulté passagère. Le professeur peut ainsi se concentrer sur un petit nombre d'élèves et les remettre en confiance plus facilement qu'avec toute la classe présente. Pour la première séance de l'année, nous demandons à tous les élèves d'être présents à l'atelier en plus du cours (prévoir 1h30).

### **3) Organisation des ateliers**

Le professeur de Formation Musicale informe les familles de la prochaine participation de leur enfant à l'atelier par le biais du carnet de correspondance qui est distribué en début d'année. Les familles sont invitées à consulter ce carnet chaque semaine. Les élèves doivent l'avoir en permanence avec eux, aussi bien en cours de FM qu'en cours instrumental, individuel et collectif.

La participation à l'atelier peut durer deux à trois semaines et se renouveler à chaque fois que nécessaire durant l'année scolaire. La fin de chaque session est aussi signalée dans le carnet de correspondance.

### **4) La fin de Cycle : examen de passage en II° Cycle**

Le I° Cycle est validé au bout des quatre années de formation par un examen (écrit et oral). L'accès au II° Cycle n'est possible qu'à partir d'une moyenne générale de 10/20 (admission à l'essai).

La moyenne générale est établie à partir de la moyenne des notes de l'année dans chaque matière (contrôle continu), à laquelle s'ajoute celle de l'examen avec double notation (le professeur et la directrice).

#### ***Barème des mentions :***

entre 10 et 10,99	A l'essai (confirmation durant le 1ere trimestre suivant)
entre 11 et 11,99	pas de mention
entre 12 et 13,99	Assez Bien
entre 14 et 15,99	Bien
entre 16 et 17,99	Très Bien
entre 18 et 20	Très Bien avec Félicitation du Jury